

**Programme de formation continue**

**Mentorat artistique**

Le programme de mentorat artistique est une initiative de l’Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) et est rendu possible grâce à la contribution financière du Conseil des arts du Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il permet de jumeler des artistes de toutes les disciplines artistiques désireux d’obtenir l’expertise d’un artiste établi afin d’atteindre des objectifs professionnels dans le cadre d’un parrainage individuel.

L’AAAPNB souhaite avec celui-ci procurer aux artistes en début et en mi-carrière un service d’accompagnement assuré par des artistes établis.

**Cadre du programme de mentorat artistique**

L’Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick invite les artistes établis de toutes les disciplines à encadrer les artistes qui en font la demande en leur prodiguant des conseils et un accompagnement personnalisé.

L’accompagnement offert s’inscrit dans le cadre d’un projet spécifique et peut s’échelonner sur quelques semaines. Ce mentorat peut prendre la forme d’un accompagnement, d’une expertise ou d’une formation avec un professionnel d’un domaine connexe. À titre d’exemple, il peut s’agir d’une aide à l’élaboration d’une démarche artistique ou au montage d’une demande de bourse, une aide à la mise en scène d’un spectacle ou à la conception d’une exposition, une aide à la répétition d’une audition, des conseils de mise en marché et de promotion, des conseils pour l’édition et la diffusion d’un ouvrage, un soutien à la gestion d’un projet, etc. La nature et les modalités du jumelage sont définies entre le gestionnaire du projet, l’artiste réclamant de l’aide et l’artiste mentor.

**Sélection des artistes et maillage avec le mentor**

Le mentorat sera accordé aux artistes dont la carrière est amorcée, la technique maîtrisée et dont le projet artistique possède un potentiel d’impact positif sur sa carrière.

Les artistes désirant obtenir les services d’un mentor, doivent présenter leur demande auprès de l’Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick. Toutes les candidatures seront évaluées par des pairs qui retiendront celles qu’ils jugent répondent le mieux aux exigences du programme jusqu’à épuisement des sommes allouées aux services du mentor.

Les artistes sont invités à identifier l’artiste mentor avec lequel il désire être jumelé, mais celui-ci devra toutefois répondre aux exigences suivantes : être un.e artiste professionnel.le et être membre en règle de l’AAAPNB. Des mentors pourront aussi être proposés aux artistes bénéficiaires en fonction des besoins identifiés.

**Artistes mentors**

L’AAAPNB cherche à constituer une liste d’artistes mentors. Ainsi, elle invite tous les artistes intéressé.e.s à soumettre leur nom. Ils et elles doivent confirmer leur volonté de participation en soumettant un curriculum vitae comprenant leur profil d’expertise et de compétences.

**Rémunération de l’artiste mentor**

Une entente de parrainage est convenue entre l’artiste mentor, l’artiste bénéficiaire et le gestionnaire du Programme de formation continue. L’artiste mentor sera rémunéré pour une durée prédéterminée et définitive de jumelage.

Le programme de mentorat comprendra :

* Deux rencontres avec la personne mentorée;
* La lecture et l’analyse de documents;
* De la rétroaction avec la personne mentorée;
* La rédaction d’une appréciation du jumelage.

**Critères d’évaluation des artistes désirant du parrainage**

* La pertinence du projet en lien avec les objectifs de l’initiative;
* La faisabilité du projet;
* Le potentiel d’impact du projet sur la carrière de l’artiste.

**Procédures de demande**

Pour déposer une demande afin de recevoir les services d’un mentor, il suffit de :

1. Remplir le formulaire de demande prévu à cet effet en vous rendant sur le lien suivant : [Formulaire d'inscription](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeJN-yrOwI08KpoQ35TvAGeyLzXR3vU0xCWW8jD2Vwcp8Aerw/viewform)
2. Fournir les documents suivants :
	1. Un curriculum vitae comprenant votre démarche artistique et vos principales réalisations;
	2. Un document expliquant clairement le projet sur lequel vous désirez travailler.

**Appels de candidature des artistes désirant du parrainage**

Le programme offre un maximum de dix parrainages et ce, peu importe la discipline artistique.

Date limite pour soumettre votre candidature : 30 septembre 2016

**Pour plus de renseignements sur le programme de mentorat artistique :**

**Dominic Langlois**

*Responsable des services aux artistes*

**Association acadienne des artistes**

**professionnel.le.s du N.-B.**

T.  506-852-3313 poste 223

dominic.langlois@aaapnb.ca

140 rue Botsford  bureau 29

Moncton  N.-B.  E1C 4X5

[www.aaapnb.ca](http://www.aaapnb.ca/)

[www.twitter.com/aaapnb](http://www.twitter.com/aaapnb)

[www.facebook.com/aaapnb](http://www.facebook.com/aaapnb)

**Renouvelez votre adhésion / Devenez membre**

[www.aaapnb.ca/enbref/devenir\_membre](http://www.aaapnb.ca/enbref/devenir_membre)

Cette initiative est rendue possible grâce à la contribution financière du Conseil des arts du Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

 